

Chapitre 5

Une approche territoriale aux politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle : Étude de cas du Maroc

Le Maroc déploie un effort concerté en vue de réduire ses inégalités régionales internes et a partiellement « territorialisé » à la fois les politiques sectorielles et les processus démocratiques de prise de décision. Les interventions visant à améliorer la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans les zones marginalisées, vont du développement humain à la provision d'infrastructures rurales en passant par la promotion du potentiel de développement endogène dans les zones rurales. L'agenda de décentralisation politique du pays a également contribué à rapprocher la prise de décision du peuple et a facilité l'élaboration de politiques adaptées aux besoins et aux opportunités contextuelles. Néanmoins, un grand nombre de défis subsistent, dont la faiblesse des mécanismes de coordination horizontale, qui risquent d'entraîner une duplication des efforts et une absence d'interventions adaptées. La fragmentation des systèmes d'information territoriaux complique la mise en œuvre des approches territoriales par le gouvernement. En outre, le renforcement des capacités locales et l'implication des autorités sous-nationales dans les processus d'élaboration de politiques à tous les niveaux seront d'une importance cruciale.

Principaux constats

Au cours des dernières décennies, le Maroc a connu des progrès économiques considérables. La croissance économique durable sur la période 2001-2011 a entraîné une importante augmentation du revenu moyen par habitant ainsi qu'une réduction de la pauvreté de 15 % à 6 %. Les bénéfices résultant de la croissance économique n'ont toutefois pas été uniformément répartis et les disparités régionales ont augmenté. Entre 1985 et 2011, par exemple, la pauvreté relative a baissé de 90 % dans les régions du sud, mais seulement de 50 % à Doukkala-Abda et Gharb-Chrarda-Béni Hssen. De même, 67 % des pauvres et 59 % des populations vulnérables du pays vivent dans les zones rurales et éloignées.

En mai 2005, le roi du Maroc a appelé à une intensification des efforts pour réduire la marginalisation et sortir les populations et régions vulnérables de la pauvreté. Il a annoncé la mise en place de l'Initiative nationale pour le développement humain. En 2014, le roi a reconnu les progrès considérables réalisés dans ce sens, mais a noté que la pauvreté, la vulnérabilité et l'inégalité sociale très prononcée demeuraient très répandues.

Reconnaissant la nécessité de nouveaux progrès, le roi a mandaté le conseil économique, social et environnemental, la Banque centrale du Maroc et les institutions nationales et internationales pertinentes en vue de la réalisation d'une étude de la richesse totale du Maroc entre 1999 et 2013. Le ministère de l'Intérieur a également été chargé d'une évaluation des infrastructures locales et des besoins en matière de services dans les zones rurales du Maroc. Cette évaluation a révélé que 29 000 *douars*¹ répartis dans 1272 municipalités ont souffert d'importantes carences en matière d'infrastructures et d'une provision trop faible de services sociaux de base. En juillet 2015, le roi a lancé une initiative pour la promotion du développement dans 2500 villages ruraux (12 millions d'habitants) au moyen de la mise à niveau de l'infrastructure et d'une amélioration de la fourniture de services de base (routes, écoles, centres de soins de santé, eau potable, etc.).

En 2008, le Gouvernement du Maroc a lancé le Plan Maroc Vert (PMV) dont l'objectif est de mobiliser les divers potentiels de développement des régions du pays. Le plan prévoit une stratégie à deux objectifs, à savoir : 1) promouvoir le développement de fermes commerciales à plus grande échelle et 2) soutenir les petites exploitations agricoles familiales et encourager la transformation des fermes familiales en entreprises familiales. Si l'objectif principal du Plan Maroc Vert est sans aucun doute l'expansion agricole, la stratégie inclut également des mesures de promotion du développement local par la mobilisation des actifs et des opportunités locaux.

La Stratégie de nutrition 2011-2019 contribue à la réalisation des objectifs de l'Initiative nationale pour le développement humain et à la sécurité alimentaire en général. Le deuxième pilier stratégique de la stratégie est celui de l'accroissement de l'approvisionnement alimentaire sûr en renforçant les capacités agricoles des petits exploitants. Depuis 2014, 56 % des projets générateurs de revenus définis dans l'Initiative nationale pour le développement humain ont été mis en œuvre dans les zones rurales.

Le Plan Halieutis, dont l'objectif principal est la compétitivité et la conservation des écosystèmes marins aborde également les questions liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au moyen de la promotion de la diversification du régime alimentaire national et inclut la majoration de la cible liée à la consommation de poisson à 16 kilogrammes par habitant et par an d'ici à 2020.

Toutes ces stratégies contiennent une forte dimension territoriale. L'Initiative nationale pour le développement humain, par exemple, souligne l'importance de l'adoption d'une approche territoriale utilisant des processus de planification stratégique pour garantir l'uniformité et la cohérence dans l'ensemble des programmes sectoriels et des actions des autorités locales. De même, le Plan Maroc Vert est fondé sur l'analyse et la cartographie précise des atouts territoriaux du pays. En outre, la Stratégie de la montagne est basée sur le principe de « discrimination positive ». Les zones en retard du pays ont également été considérées comme prioritaires depuis le début des efforts de développement de l'infrastructure locale consentis dans les années 1990. La nouvelle Constitution de 2011 contient également une dimension territoriale. Elle stipule explicitement que « l'organisation territoriale du Royaume est décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée » (Article 1) et consacre le principe de libre administration des autorités locales et le principe de subsidiarité de l'autorité centrale.

Divers instruments ont été utilisés pour promouvoir le développement des zones en retard, y compris des agences de développement régional, des plans agricoles régionaux, des financements régionaux, des fonds de développement rural, des plans communaux, des contrats de plans et des filets de sécurité ciblés et non ciblés. Un exercice visant à établir une cartographie de la pauvreté et des vulnérabilités aux niveaux régional, provincial et communal a été effectué en 2007 (Haut-Commissariat au Plan, 2009).

Ces stratégies et la Constitution de 2011 marquent l'engagement en faveur d'approches territoriales pour l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Les autorités ont dû faire face à des défis dans la mise en œuvre des approches territoriales, y compris la faiblesse de coordination horizontale et les effets régressifs des systèmes de cibles géographiques et de financement, en raison par exemple de la faiblesse des systèmes d'information territoriaux, de contraintes de capacité au niveau décentralisé et du processus prévalant d'innovation descendante.

En résumé, le principal défi pour les autorités marocaines consiste à mettre en pratique leur engagement ferme en faveur des approches territoriales en vue de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'inclusion des institutions et parties prenantes locales dans l'introduction de mécanismes de gouvernance horizontale et le développement d'approches multisectorielles et à multiples acteurs reflétant la nature multidimensionnelle de la SAN et de la pauvreté sont les clés surmonter ces défis. Deux lois organiques récemment approuvées concernant la mise en œuvre d'un processus plus fort de décentralisation au niveau de la préfecture, de la province et de la municipalité (N° 112.14 et N° 113.14) constituent un pas dans la bonne direction.

Sécurité alimentaire et pauvreté : Deux problèmes imbriqués

Le Maroc est extrêmement vulnérable à la volatilité des prix mondiaux, en grande partie en raison de sa dépendance alimentaire aux importations². Toutefois, cet aspect ne contribue pas à lui seul à l'insécurité alimentaire du pays. Cela étant, la hausse des prix alimentaires constitue une menace importante sur la santé et le bien-être des foyers marocains – tout particulièrement celle des pauvres – qui dépensent jusqu'à 70 % de leurs revenus pour leur alimentation. En outre, en raison du nombre de Marocains vivant légèrement au-dessus du seuil de pauvreté (environ 12 % de la population), toute fluctuation, même faible, des prix alimentaires, peut avoir des impacts dramatiques sur les taux de pauvreté nationaux. Les groupes les plus exposés à la volatilité des prix sont les habitants ruraux sans terres, les agriculteurs marginalisés et les pauvres en milieu urbain. La classe moyenne n'est pas non plus à l'abri de la volatilité des prix. Les ménages de

classe moyenne consacrent approximativement 40 % de leurs revenus à l'alimentation (Harrigan 2012; Ghanem, 2015). Il va sans dire qu'au Maroc, la sécurité alimentaire des ménages est une question particulièrement importante. Ses conséquences politiques sont également importantes comme en témoigne l'agitation sociale en 2011.

Le Maroc a, au cours des dix dernières années, réalisé des progrès impressionnants dans la gestion de la sous-alimentation (tableau 5.1). Cependant, les taux d'obésité au Maroc (17 % de la population est classée comme étant obèse) dépassent désormais la moyenne mondiale (11.7 %). Plusieurs aspects de la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'ont pas été abordés (ministère de la Santé, 2011).

Tableau 5.1. **Sous-alimentation au Maroc**

	2004	2011
Enfants présentant un retard de croissance (de moins de 5 ans)	18.10 %	15 %
Dénutris	9.30 %	2.30 %
Insuffisance pondérale	10.20 %	3.10 %

Source : Ministère de la Santé (2011), « La stratégie nationale de la nutrition 2011-2019 », disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/morocco/french/Strategie_Nationale_de_Nutrition_.pdf.

L'insécurité alimentaire et la pauvreté sont étroitement liées au Maroc, en partie en raison de la part des revenus (environ 70 %) que les ménages pauvres consacrent à l'alimentation. Environ 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil national de pauvreté, 3 millions d'entre eux vivent dans les zones rurales. Les incidences de pauvreté sont particulièrement élevées dans les zones rurales (10 % en 2011) par rapport aux zones urbaines (3.5 %). Les foyers ruraux sont souvent dépendants, directement ou indirectement, de l'agriculture. Nombre d'entre eux cependant n'ont qu'un accès limité à des terres arables non irriguées, dont le potentiel agricole est minimal. En outre, de nombreux agriculteurs ne disposent pas de titres de propriété pour leurs terres et ont des difficultés à obtenir des crédits, limitant ainsi leurs possibilités de s'engager dans de nouvelles activités économiques et de diversifier leurs revenus.

Les disparités entre zones urbaines et rurales dans la sécurité alimentaire et la pauvreté sont aggravées par les disparités interrégionales. Les conditions climatiques et géographiques varient sensiblement dans le pays. L'aridité structurelle affecte 80 % de la surface terrestre et le manque d'eau est plus important dans la mesure où la demande en eau a augmenté (BAD, OCDE et PNUD, 2014). La distribution spatiale de la pauvreté est, au moins en partie, attribuable à la variation transterritoriale des conditions géographiques. Par exemple, les zones côtières arables sont moins touchées par la pauvreté. Par contre, les zones montagneuses sont généralement arides et hébergent ainsi la plus grande partie des Marocains les plus pauvres. On retrouve également d'importantes concentrations de pauvres dans les communautés de pêcheurs du pays le long des côtes (IFAD, 2009 ; Adidi, 2011).

Autrement dit, les problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté sont se concentrent dans des zones caractérisées par de mauvaises conditions géographiques, une faible densité démographique et un accès limité aux infrastructures physiques et sociales. Ces conditions coïncident généralement avec celles des zones rurales et éloignées.

La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont attribuables à plusieurs facteurs. Au premier rang figurent les facteurs entravant le développement agricole, y compris la faible diversification des activités agricoles ; les facteurs liés au régime foncier ; la variation climatique et la volatilité ; la mauvaise condition des sols ; l'insuffisance des ressources en eau ; la difficulté d'accès aux financements ; l'absence d'organisation des agriculteurs et un accès insuffisant aux services financiers, aux services sociaux de base et à l'infrastructure. Ces facteurs sont aggravés par la faiblesse du capital social, y compris par le manque de formation et de soutien nécessaire des organismes communautaires pour prendre en charge leur propre développement (IFAD, 2009).

La prévalence de disparités spatiales concernant la pauvreté et l'insécurité alimentaire a entraîné une initiative ambitieuse dont l'objectif est de promouvoir le développement dans 2500 villages ruraux comptant 12 millions d'habitants (environ 30 % de la population).

S'appuyer sur l'agriculture pour la sécurité alimentaire ne suffit pas pour réduire les inégalités territoriales

Le développement du secteur agricole est essentiel pour augmenter le niveau de vie rural au Maroc. Il doit ainsi figurer en bonne place dans toute stratégie visant à promouvoir une croissance inclusive et réduire les inégalités et les disparités territoriales. Il peut réduire la dépendance aux importations alimentaires et minimiser la vulnérabilité du pays face à la volatilité des prix mondiaux des denrées alimentaires.

La croissance économique au Maroc est étroitement liée à la performance du secteur agricole. En 2013, l'économie du Maroc a connu une croissance de 4.7 % aidée par une augmentation de 17.9 % de valeur ajoutée dans le secteur agricole (BAD, OCDE et PNUD, 2014)³. De même, la croissance économique annuelle a fléchi en 2015, en grande partie en raison d'une baisse de 1.8 % de la valeur ajoutée dans le secteur de l'agriculture (BAD, OCDE et PNUD, 2014).

L'expansion des exploitations agricoles familiales a été identifiée comme un moyen d'améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaires du Maroc⁴. Le Plan Maroc Vert, par exemple privilégie le développement d'exploitations agricoles familiales. Les exploitations familiales emploient environ 10 % de la population et représentent 70 % des propriétés foncières. Toutefois, les exploitations familiales font face à de nombreuses contraintes dans leur quête de productivité et de rentabilité, y compris des titres de propriété ambigus, des infrastructures de transport et de communication insuffisantes et un manque d'accès aux financements et aux informations sur le marché (Ghanem, 2015).

Toutefois, l'expansion agricole n'est pas suffisante pour rendre les zones rurales « attrayantes, compétitives et préservées » (ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, 2010). Les efforts pour diversifier l'économie doivent refléter le potentiel de développement et les dotations en capital des territoires sur lesquels ils sont consentis. Le développement de services sociaux et d'infrastructures est également primordial. La mise en œuvre de la Stratégie 2020 du développement rural, l'Initiative nationale pour le développement humain, la nomination du Secrétaire d'État chargé du développement rural ainsi que l'évaluation du capital immatériel demandé par le roi en 2014 œuvrent dans ce sens. Ces efforts représentent également une sensibilisation sur la nécessité d'approches intégrées pour identifier et tirer profit du potentiel de développement régional.

Les résultats des approches territoriales pour la sécurité alimentaire sont encourageants

La promotion de la croissance inclusive et de l'équité a été une priorité de l'agenda de développement du Maroc. La « territorialisation » est également prioritaire dans de nombreuses stratégies et politiques de développement du pays. Les premières tentatives visant à aborder les disparités géographiques datent des années 1990 (encadré 5.1).

Les réformes axées sur l'infrastructure ont depuis été complétées par une série de projets et programmes intégrés à vocation sociale⁵. L'Initiative nationale pour le développement humain, par exemple, se concentre sur la fourniture de services sociaux pour lutter contre la pauvreté, les inégalités régionales et l'exclusion. Elle reflète également une sensibilisation des limitations des approches sectorielles fragmentées, ainsi que la nécessité d'approches plus intégrées et plus efficaces. L'objectif principal de l'initiative consiste à renforcer la coordination entre les différentes interventions sectorielles mises en place au niveau local. Les cinq programmes opérationnels suivants sont en cours depuis le lancement de la seconde phase de l'Initiative nationale pour le développement humain et l'expansion de son budget en 2011 :

1. Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural
2. Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain
3. Programme de lutte contre la précarité
4. Programme transversal concernant les communes et zones non ciblées
5. Programme de mise à niveau territoriale se concentrant sur la mise en œuvre de l'Indice national de développement humain au niveau local.

Encadré 5.1. Principales étapes entreprises pour renforcer les approches territoriales

1. 1999 : lancement de la Stratégie 2020 du développement rural et mise en place d'un comité interministériel permanent chargé du développement rural.
2. 2003 : Mise en place du Haut Commissariat aux eaux et forêts et la lutte contre la désertification
3. 2003 : Préparation d'un cadre juridique pour renforcer le rôle des associations dans le développement
4. 2004 : Nomination du Secrétaire d'État chargé du développement rural
5. 2004 : Préparation du Schéma national et de la Charte nationale de l'aménagement du territoire
6. 2008 : Préparation de l'Atlas de l'agriculture marocaine
7. 2011 : Adoption de la nouvelle Constitution
8. 2014 : Lois organiques pour la mise en œuvre du processus de décentralisation au Maroc Numéros 112.14 et 113.14)
9. Septembre 2015 : Premières élections directes des conseils régionaux et municipaux

Source : FAO, ministère de l'Agriculture et Banque mondiale (2006), « État des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 », disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/contents/4ad27601-5cc5-59f9-b82e-5518b78f0711/k1461f00.pdf et autres sources.

L'initiative nationale de développement humain dispose d'une structure de gouvernance à multiples niveaux, composée d'un comité interministériel stratégique central et de comités régionaux, provinciaux et locaux. Les départements pour l'action sociale et provinciale apportent un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre de l'initiative. Ces départements sociaux ont une fonction d'intermédiaires entre les comités locaux de l'IDH et les citoyens⁶.

Les politiques axées sur la sécurité alimentaire au Maroc contiennent également une dimension éminemment territoriale⁷. Le Plan Maroc Vert, le Plan Halioutis et la Stratégie nationale de la nutrition soulignent tous les disparités spatiales du potentiel de développement agricole et des questions liées à la SAN.

Le Plan Maroc Vert, lancé en 2008 par le ministère de l'Agriculture, identifie l'agriculture comme le moteur clé de la croissance économique. Son objectif fondamental vise à renforcer la sécurité alimentaire du pays et accroître la production vivrière et partante, les revenus, en particulier pour les exploitations agricoles réduites ou familiales. L'orientation territoriale du Plan Maroc Vert est évidente (encadré 5.3). Le plan contient deux piliers. Le Pilier I concerne l'agriculture industrielle à grande échelle. Actuellement, le Pilier I expérimente un modèle de partenariat privé-public afin de mettre à niveau les chaînes de valeurs (céréales, légumes, agrumes, olives et vignes).

L'approche de la chaîne de valeur est fondée sur les contrats impliquant tous les acteurs en amont et en aval. Une réunion annuelle de tous les acteurs qui composent les chaînes de valeur est organisée afin d'évaluer les résultats et les progrès. Le Pilier II soutient les petits exploitants et les agriculteurs pauvres vivant dans les régions éloignées. Il couvre 75 % des agriculteurs du Maroc (Commission économique pour l'Afrique, 2012). Son objectif consiste à diversifier les sources de revenus dans les zones rurales au moyen, par exemple, de la promotion de l'huile d'olive pour remplacer les céréales dans les zones marginales et difficiles, ou le développement de nouveaux secteurs, y compris l'écotourisme et l'aquaculture (BAD, OCDE et PNUD, 2014). Le Plan Maroc Vert a bénéficié et dépend des importantes réformes de décentralisation, y compris la mise en place de directions régionales de l'agriculture, de chambres régionales de l'agriculture et de l'Agence nationale pour l'extension de l'agriculture.

Encadré 5.2. Résultats de l'Initiative nationale pour le développement humain dans les zones rurales

Depuis 2014, l'Initiative nationale pour le développement humain a mis en œuvre 38 341 projets et 8 294 actions de développement, dont la majorité concernait les zones rurales. Sur ces actions de développement, 7 432 d'entre elles concernaient des activités génératrices de revenus. Ces initiatives ont profité à 9.7 millions de personnes. Les ressources allouées aux initiatives entre 2005 et 2014 ont dépassé 29 milliards de MAD. Les investissements ont été répartis entre plusieurs secteurs (tableau 5.2).

Tableau 5.2. Part des projets totaux par secteur

Secteurs	Nombre de projets
Éducation	22 %
Agriculture	20 %
Jeunesse et sports	14 %
Eau potable	11 %
Infrastructure (routes)	10 %
Santé	8 %

Dans le secteur agricole, 7435 projets ont été mis en œuvre :

- 3 063 projets dans le secteur de l'élevage, 45 945 bénéficiaires
- 300 projets pour la promotion de produits locaux, 7 407 bénéficiaires
- 288 projets dans le secteur de la pêche, 4 320 bénéficiaires
- 122 projets dans le secteur du tourisme, 1 845 bénéficiaires
- plus de 723 actions ciblant les petits exploitants, 10 845 bénéficiaires.

Source: INDH (2014).

Les plans agricoles régionaux sont l'un des principaux instruments opérationnels employés par le Plan Maroc Vert. Ils sont formulés avec la participation des acteurs locaux et régionaux et validés par le ministère de l'Agriculture avant leur mise en œuvre. Des partenariats entre les parties prenantes pertinentes et les collectivités locales sont également utilisés. Ces partenariats ont entraîné la création de contrats programmes-filières entre l'État et le secteur privé et les organisations interprofessionnelles. Des partenariats entre l'État et les banques locales sont également promus et renforcés afin de fournir plus de liquidité aux agriculteurs familiaux.

Figure 5.1. **Organes de gouvernance centraux et territoriaux de l'Initiative nationale pour le développement humain**

Source : INDH (2014), « Organigramme », <http://www.indh.gov.ma/index.php/fr/gouvernance-et-financement/organes-d-appui>.

Encadré 5.3. Perspective territoriale du Plan Maroc Vert

L'approche territoriale se concrétise comme suit :

1. La reconnaissance par le plan du fait que les systèmes écologiques et les opportunités qu'ils offrent sont différents selon les régions.
2. L'utilisation d'un instrument conçu pour développer la compétitivité régionale permet aux producteurs agricoles de satisfaire les demandes des marchés extérieurs et intérieurs.
3. La reconnaissance de l'importance des interactions de l'agriculture avec toutes les composantes de l'environnement naturel, en tant qu'exigence pour un développement durable et la préservation de l'héritage environnemental.
4. La reconnaissance que les relations entre les agriculteurs et les territoires qu'ils utilisent varient dans l'espace et selon les fonctions des agriculteurs dans les systèmes de production et les procédures spécifiques d'attribution des terres.
5. L'engagement en faveur de la décentralisation, démontré par le soutien qu'elle fournit aux responsables locaux, en faveur de la stimulation des partenariats contractuels au niveau régional et local et pour engager de nouvelles formes de gouvernance territoriale.

Le système d'agrégation constitue un outil particulièrement innovant inclus dans le Plan Maroc Vert. Il encourage la coopération en aval entre les exploitations et les coopératives d'emballage et de transformation afin de renforcer l'accès des agriculteurs aux intrants, aux financements, à la technologie et aux marchés (encadré 5.5).

L'évaluation à mi-parcours du Plan Maroc Vert réalisée en 2015 a révélé que le plan a apporté un soutien à 771 535 petits exploitants. Le Pilier II du plan a contribué à une augmentation du PIB agricole par habitant dans environ 48 % des zones rurales, des améliorations des modes de subsistance ruraux, la réduction de la malnutrition (actuellement d'environ 4.9 %) et l'éradication de la faim dans les zones rurales (actuellement d'environ 0.5 %). Ce succès a valu au Maroc l'obtention, deux années consécutives (2014 et 2015), du prix de la FAO pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le Maroc sert également d'exemple pour d'autres pays

en développement avec qui il développe activement des accords de coopération Sud-Sud. Ce succès a également encouragé le gouvernement à accélérer les efforts visant à consolider les résultats de la première phase et à réduire la pauvreté rurale en mettant davantage l'accent sur la promotion de l'agriculture solidaire et les zones marginales.

Le Plan Halieutis a été lancé en 2009. Il comporte deux objectifs : 1) promouvoir la conservation des ressources halieutiques et les écosystèmes marins et 2) stimuler la productivité et la qualité dans le secteur de la pêche pour renforcer sa compétitivité dans l'économie mondiale. Le plan se focalise principalement sur l'augmentation de la contribution de secteur de la pêche au PIB et aux exportations. La SAN figure toutefois dans le plan. Plus précisément, le plan vise à accroître la consommation domestique de poisson de 10 kilogrammes à 16 kilogrammes par habitant et par an. En 2015, le plan contenait 16 projets principaux visant à améliorer la chaîne de valeur de la pêche. Il vise également à créer trois pôles de transformation – à Tangers, Agadir et Laâyoune-Dakhla – pour un montant total de 9 milliards de MAD (ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, 2014).

Les objectifs de la Stratégie nationale de nutrition du Maroc sont doubles : 1) améliorer la disponibilité et l'accès financier aux produits alimentaires et 2) assurer la qualité sanitaire et la sécurité des produits alimentaires. Parmi les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs on compte l'utilisation de mécanismes renforcés de régulation des prix, des initiatives ciblant la productivité des petits exploitants et des efforts pour capitaliser sur les produits agricoles locaux. La stratégie de nutrition est par nature interdisciplinaire. Son organe de prise de décision, le Comité intersectoriel de nutrition est composé de représentants des secteurs publics et privés, des collectivités locales et de la société civile. En outre, neuf ministères ont été impliqués dans la conception et dans la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, l'approche de la stratégie est entièrement centralisée et ne dispose pas d'une dimension régionale ou locale (ministère de la Santé, 2011).

Encadré 5.4. La nutrition au Maroc

- 15 % des nourrissons naissent avec un faible poids à la naissance.
- Environ 70 % ne sont pas allaités exclusivement jusqu'à l'âge recommandé de six mois.
- 23 % des enfants âgés de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, 9 % présentent une insuffisance pondérale et 10 % souffrent de cachexie.

En outre, le Maroc a connu une récente augmentation des cas d'obésité, y compris :

- 16 % des enfants âgés de moins de 5 ans
- 43 % chez les plus de 15 ans
- plus de 50 % des femmes sont en surpoids ou obèses.

Source : Ministère de la Santé (2011), « La stratégie nationale de la nutrition 2011-2019 », disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/morocco/french/Strategie_Nationale_de_Nutrition_.pdf.

Les approches territoriales sont soutenues par la nouvelle Constitution adoptée en 2011 stimulant le processus de démocratisation du pays au moyen du renforcement de la régionalisation (Commission consultative de la régionalisation, 2010). En janvier 2015, de nouvelles lois organiques régulant l'organisation des différents niveaux administratifs ont été adoptées par le Parlement, y compris 1) les régions, passant de 16 à 12 ; 2) les préfectures, 16 ; 3) les provinces, 74 ; 4) les communes, 1503. Les élections des conseils

locaux se dérouleront désormais par la voie du suffrage direct. Les pouvoirs exécutifs précédemment détenus par les *walis* régionaux ont été transférés au président du Conseil régional, tandis que les *walis* soutiennent la mise en œuvre des programmes de développement régionaux (Bureau du Comité des régions, 2012).

Encadré 5.5. Agrégation dans le Plan Maroc Vert

L'agrégation constitue l'un des principaux piliers du Plan Maroc Vert (PMV). Son objectif principal consiste à réorganiser et favoriser la coordination entre acteurs agricoles, en vue de tirer profit du potentiel agricole inexploité.

L'agrégation est fondée sur le principe de distribution équitable des profits et revenus parmi les acteurs participants. Les processus impliquent deux types de partenariats contractuels : 1) les partenariats public-privé entre le gouvernement et un entrepreneur privé responsable de l'agrégation des acteurs et 2) les partenariats privés entre l'« agrégateur » et les acteurs qu'il doit agréger.

Il existe deux principaux types d'agrégations : 1) les agrégations à caractère commercial et 2) les agrégations axées sur les services dans lesquels le rôle de l'agrégateur est simplement d'apporter une assistance et un soutien aux agrégés.

Les avantages manifestes du système d'agrégation sont les suivants :

- Il est viable dans des contextes de fragmentation des terres, de fourniture inadéquate des produits primaires et de droits fonciers mal définis.
- Il permet l'intégration des petits exploitants et des agriculteurs familiaux dans l'économie de marché.
- Il fournit des technologies et des capacités améliorées aux petits exploitants.
- Il permet aux agriculteurs familiaux de bénéficier des marchés financiers.
- Il facilite le partage des risques.

Le Tableau 5.3 fournit quelques exemples de modèles d'agrégation :

Tableau 5.3. Modèles d'agrégation au Maroc

Modèles d'agrégation	Objectif
Association d'agriculteurs à but non lucratif	Partager et diffuser des pratiques agricoles améliorées, promouvoir la chaîne de valeur et recherche de nouveaux marchés.
Coopératives axées sur la production	Entreprises mixtes pour les agriculteurs engagés dans la production de biens, fournissant des services et des intrants, la promotion d'investissements et de marchés, opérées par ses membres pour leur bénéfice mutuel.
Coopératives commerciales	Coopératives à but lucratif, dont le principal objectif est la collecte, le stockage et la commercialisation de produits agricoles.
Contrats commerciaux	Fondés sur les contrats individuels entre les fournisseurs et les transformateurs ou distributeurs.
Agriculture contractuelle	Des accords commerciaux entre un vendeur et des agriculteurs établissant les conditions pour la production et la commercialisation d'un ou de plusieurs produits agricoles. Ils doivent respecter les quantités convenues d'un produit agricole spécifique. Ces produits doivent respecter les normes de qualité de l'acheteur et être fournis à la date déterminée par ce dernier. À son tour, l'acheteur s'engage à acheter le produit et dans certains cas soutenir la production au moyen par exemple de la fourniture d'intrants agricoles, de la préparation des terres et de la fourniture de conseils techniques.
Projet d'animation intégré	Nomination par le gouvernement d'une organisation publique ou privée pour soutenir la promotion de bonnes pratiques agricoles et le développement de marchés.

La réforme inclut également des dispositions pour réduire les disparités régionales (FMI, 2013). La plus notable est un plan de réduction de l'écart en termes de capital humain dans les zones en retard et la mise en place de deux nouveaux fonds, l'un pour le renforcement des capacités et l'autre pour le développement de la solidarité régionale en vue de promouvoir l'égalité. Le fonds de renforcement des capacités est financé par le pouvoir central, afin de pallier aux déficits d'infrastructures, favoriser le développement et les services sociaux de base. Quant au fonds de solidarité régionale, financé par les régions elles-mêmes, il vise à atténuer les disparités régionales. La réforme propose également d'accroître les transferts au conseil régional pour aider à atteindre les objectifs de développement. Plus précisément, la réforme propose : 1) l'augmentation des taxes régionales, 2) une capacité d'emprunt accrue pour les régions, 3) l'augmentation (de 1 % à 5 %) de la part des recettes issues des impôts sur les sociétés et les revenus allouée aux régions, 4) l'égalité de répartition des frais d'enregistrement et des taxes spéciales sur les véhicules automobiles entre l'administration centrale et les régions et 5) l'éligibilité des régions aux recettes de TVA relatives à l'investissement. Parmi les programmes opérationnels, qui sont les plus importants du nouveau système de gouvernance, figurent les plans communaux de développement. Les communes sont désormais responsables de la préparation et de la mise en œuvre de plans de développement. L'administration centrale (ministère de l'Intérieur) apporte le soutien nécessaire aux communes par le biais de la Direction des collectivités locales, l'Agence de développement social et l'Agence régionale d'exécution des projets.

Malgré des résultats encourageants, il reste néanmoins d'importants défis à relever

Les réalisations socio-économiques du Maroc sont reconnues dans la loi de finances et dans le budget 2015. Le rapport révèle que le Maroc a atteint presque tous les Objectifs du millénaire pour le développement. Ses réalisations les plus significatives sont l'atteinte des objectifs liés à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les objectifs ont été atteints avec deux ans d'avance par rapport à ceux initialement fixés (ministère de l'Économie et des Finances, 2014).

Le revenu brut par habitant est passé de 15 798 MAD à 27 980 MAD entre 2001 et 2013⁸, soit une augmentation annuelle de 5 %. La pauvreté et la vulnérabilité ont baissé à la suite de cette croissance économique dynamique. En 2001, 15.3 % de la population vivait dans la pauvreté et 22.8 % des habitants classés comme étant vulnérables. En 2011, ces deux chiffres avaient chuté à 6.2 % et 13.3 % respectivement. L'expansion de l'économie était également corrélée à l'augmentation du taux d'emploi : deux millions de nouveaux emplois ont été créés et le taux de chômage est passé à 9.2 % en 2013. La faim (0.15 % de la population) a également été presque éradiquée au Maroc.

Des progrès socio-économiques considérables ont été réalisés, en particulier dans les zones rurales. Le pourcentage de la population rurale vivant dans la pauvreté est passé de 25.1 à 10 % entre 2001 et 2013. De même, le pourcentage de la population classée comme étant vulnérable a baissé de 7 %. Le PIB agricole par habitant a également augmenté de 48 % (de 5400 MAD à 8000 MAD) entre 2008 et 2014. Cela étant dit, 67 % de la population pauvre du Maroc et 58.8 % de sa population vulnérable vivent encore dans les zones rurales, suggérant qu'il reste encore beaucoup de travail à faire afin de combattre le clivage urbain-rural du Maroc⁹.

Les inégalités interpersonnelles de revenus au Maroc ont baissé ces dernières années. Le coefficient de Gini était plus élevé en 2011 (0.408) qu'il n'a été en 2001 (0.406) et en 1991 (0.393). L'inégalité et la pauvreté sont étroitement liées. Le Haut-commissariat au

Plan a estimé qu'une augmentation de 1 % de l'inégalité entraînait une augmentation de 2.6 % de la pauvreté au Maroc en 1985, une augmentation de 4.1 % en 2001 et une augmentation de 5.9 % en 2007. Il a également estimé qu'en 2007, 31.3 % des dépenses de consommation étaient attribuables au niveau d'éducation du chef de famille ; 18.7 % étaient liées au secteur au secteur d'activité du chef de famille et 11.6 % étaient le résultat du lieu de résidence du ménage.

Une analyse réalisée par le ministère de l'Économie et des Finances a indiqué que les disparités géographiques peuvent être en train de baisser. Les zones en retard du Maroc ont atteint des taux de croissance de PIB dépassant la moyenne nationale (6 %) entre 2001 et 2013. Les taux de croissance ont été les suivants : Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra 12.5%; Oued Ed-Dahab-Lagouira 11.1 %; Chaouia-Ouardigha 8 %; Marrakech-Tensift-Al Haouz 6.9 % et Meknès-Tafilalet 6.2%. La seule région en retard n'ayant pas obtenu un taux de croissance au-dessus de la moyenne nationale était Gharb-Chrarda-Béni Hssen (4.1 %). Ces régions ont également atteint une diversification économique graduelle et commencent à se spécialiser dans certaines activités économiques.

Toutefois, il existe une variation interrégionale en termes de réduction de la pauvreté. Entre 1985 et 2011, par exemple, la pauvreté relative a baissé de 90 % dans les régions du Sud. Cependant, dans les régions les plus pauvres, y compris Doukkala-Abda et Gharb-Chrarda-Béni Hssen, la pauvreté relative n'a baissé que de 50 %. Ainsi, si la croissance économique du Maroc peut avoir contribué à un certain degré de convergence interrégionale, elle n'a pas été en faveur des pauvres et ses bénéficiaires n'ont pas été en bénéficié à tous les membres de la société (ministère de l'Économie et des Finances, 2104).

Il est évident que le Maroc a réalisé des progrès socio-économiques considérables. Cela étant dit, la mise en œuvre de l'approche territoriale semble avoir été limitée par les facteurs suivants :

- **Problèmes de financement et de ciblage :** les fonds alloués par l'Initiative nationale pour le développement humain n'ont pas toujours atteint les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Conformément au ministère de l'Économie et des Finances, la distribution des fonds en 2013 a été plus importante dans les provinces dont le taux de pauvreté était de 10 % que dans celles où il atteint les 20 %. Il semblerait que les fonds ont un effet régressif. Cela peut en partie expliquer pourquoi l'investissement infrastructurel socio-économique dans les zones en retard (souvent rurales) n'a pas produit les bénéficiaires escomptés. En bref, il semblerait que de nombreux problèmes liés au ciblage géographique des fonds n'ont pas encore été résolus.
- **Information territoriale :** le Maroc n'a pas encore développé de systèmes d'agrégation des informations pour faciliter une planification intégrée. Les schémas d'aménagement du territoire, la Charte nationale de l'aménagement du territoire préparé par le ministère de l'Urbanisation et de la Gestion territoriale, l'Atlas agricole préparé par le ministère de l'Agriculture et les indicateurs territoriaux en cours de préparation par le ministère de l'Économie et des Finances représentent tous des efforts en ce sens. Toutefois, les arrangements institutionnels pour leur mise en œuvre et leur exécution dans le cadre d'une planification intégrée au niveau national et sous national n'ont pas encore été proposés.

- **Gouvernance et institution** : les pouvoirs décentralisés au Maroc sont souvent en sous-capacité. Lazarev (2013) et Mansour et Castel (2014), par exemple, observent que 1) les processus de régionalisation au Maroc feront face à des défis liés à la capacité institutionnelle et à la disponibilité de ressources humaines dotées des compétences appropriées au niveau local et 2) les mécanismes participatifs des plans communaux de développement sont faibles en raison d'un manque d'expérience parmi les acteurs pertinents. Il a également été suggéré que les synergies entre les programmes sociaux et sectoriels n'ont pas été pleinement réalisées en raison d'une absence de coordination entre les programmes. En outre, alors que le Maroc est passé d'une approche sectorielle à une approche de convergence, aucune approche réellement intégrée n'a à ce jour été adoptée. Pour finir, alors que la loi sur la régionalisation a été adoptée par le Parlement, le plan de mise en œuvre n'a pas encore été élaboré.
- **Innovation** : le Maroc a testé, expérimenté et développé des approches territoriales innovantes. Ces bonnes pratiques, y compris le système d'agrégation (encadré 5.5) méritent d'être étendues à d'autres pays. Cela étant dit, les processus d'innovation ont tendance à être régis par un organisme central et doivent être complétés par l'innovation au niveau local.

Encadré 5.6. Régionalisation renforcée

La régionalisation renforcée constitue le modèle de décentralisation du Maroc. Elle est fondée sur des élections directes des administrations décentralisées, un système fort de reddition de comptes et des mécanismes pour renforcer la participation des populations locales aux processus politiques et de prise de décision. Les conseils régionaux sont composés de membres élus ayant un droit de vote formel, ainsi que des membres du Parlement élus localement, des présidents de chambres professionnelles et des représentants des syndicats, ayant tous un rôle consultatif.

La réforme favorise également un rôle plus important pour les femmes, permettant un accès égal aux responsabilités du gouvernement.

Les régions sont encouragées à mettre en place des processus de consultation pour faciliter la participation de la société civile et du secteur privé dans la mise au point de plans de développement régional.

Les principales responsabilités et compétences, telles que l'eau, l'énergie et les transports publics, seront transférées aux régionaux et à d'autres structures administratives décentralisées inférieures sur la base du principe de subsidiarité. Ces responsabilités s'accompagnent de transferts des ressources, financières et autres, nécessaires pour s'en acquitter. Les administrations décentralisées auront également leurs propres ressources pour promouvoir les initiatives locales.

Un fonds spécial d'une valeur de 128 milliards-215 milliards de MAD a été mis en place pour réduire l'écart entre les niveaux d'éducation régionale, de santé et des infrastructures routières avec les normes nationales et internationales. Un deuxième fonds a également été créé pour promouvoir la solidarité régionale et la réduction des disparités régionales.

Les premières mesures vers la régionalisation ont été prises en 1971. Toutefois, ce n'est qu'en 1997 que les régions sont devenues des entités légalement reconnues. En janvier 2010, un plan dynamique de décentralisation est entré en vigueur en même temps que la création de la Commission consultative de la régionalisation (CCR). Les partis politiques, les syndicats, les associations professionnelles et les organismes gouvernementaux ont été engagés dans un processus de consultation sur deux ans réalisé par la CCR pour la réforme constitutionnelle de 2011.

Encadré 5.6. Régionalisation renforcée (suite)

La régionalisation renforcée a débuté en 2014, avec la réduction du nombre de régions de 16 à 12. Début 2015, le Parlement a adopté trois lois organiques concernant les régions (loi organique 111-14), les préfectures et les provinces (loi organique 112-14) et les communes (loi organique 113-14) formalisant les rôles et responsabilités détaillés des nouvelles administrations décentralisées. Les premières élections municipales et régionales se sont tenues en septembre 2015.

Conclusions

La SAN au Maroc est influencée par les approvisionnements et les prix internationaux des denrées alimentaires. Le Maroc fera face à des défis dans le cadre de l'augmentation de la capacité et de la production agricoles, en grande partie en raison des ressources limitées en eau, de la croissance de la population, de l'urbanisation et de l'évolution des modèles de consommation. Les citoyens les plus pauvres du pays sont et seront de plus en plus vulnérables à la volatilité des prix des denrées alimentaires résultant de leurs dépenses alimentaires relatives.

L'expansion du secteur agricole constitue une étape nécessaire pour améliorer les moyens de subsistance de la population rurale, réduire la pauvreté et aborder les disparités géographiques dans le bien-être et le développement socioéconomique. Toutefois, il ne suffit pas. Les interventions à vocation agricole doivent être complétées par des efforts pour promouvoir la diversification économique et la protection sociale.

Le développement du Plan Maroc Vert, le Plan Halieutis, le Programme forestier national, la Stratégie nationale de nutrition, l'Initiative nationale pour le développement humain et le Programme national de filet de protection sociale témoignent tous de l'engagement du Maroc, financier et autre, au développement socio-économique et au progrès.

Ces interventions ont été complétées par des réformes en matière de gouvernance, avec la réforme constitutionnelle de 2011 et la régionalisation renforcée, attribuant des compétences, des ressources et une autonomie au niveau des programmes aux conseils régionaux, préfectoraux et municipaux.

Le Maroc a pris des mesures significatives pour mettre en place un système de gouvernance plus fort et plus inclusif. Néanmoins, la mise en œuvre des interventions et des initiatives a fréquemment été limitée par plusieurs défis connexes. Des problèmes multidimensionnels, multisectoriels et à multiples acteurs, y compris la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté sont ainsi souvent abordés par des approches sectorielles non coordonnées.

Une absence de coordination horizontale et une absence relative de lignes directrices harmonisées entraînent souvent des redondances et des duplications des interventions. L'intégration des institutions décentralisées, à la fois des organismes gouvernementaux déconcentrés et des parties prenantes, dans les processus politiques et de planification est généralement faible¹⁰. Elle a également tendance à se focaliser sur la mise en œuvre des politiques et programmes conçus au niveau national. En outre, la contribution de ces acteurs à la conception et à la surveillance des politiques n'est pas systématique. Ainsi, l'appropriation des politiques et programmes au niveau décentralisé est généralement très faible. Cette situation est aggravée par l'absence de capacités des institutions

décentralisées. D'un point de vue institutionnel et de gouvernance, la coexistence des systèmes institutionnels modernes associés à la réforme avec le système de gouvernance traditionnel dans de nombreuses zones rurales constitue un autre point de tension. Si les rôles et responsabilités des institutions traditionnelles et modernes sont codifiés dans les lois et les règlements, l'intégration des deux systèmes s'est révélée difficile en pratique.

Les problèmes liés à la fourniture de fonds en faveur de la population ciblée n'ont pas encore été réglés. L'Initiative nationale pour le développement humain inclut des dispositions pour aborder ce problème. Toutefois un effort concerté sera nécessaire afin d'améliorer l'efficacité des dépenses sociales et s'assurer qu'elles n'aient pas d'effets régressifs (Breisinger et al., 2012). En outre, le déboursement et l'efficacité des investissements sociaux et des dépenses sont limités par les blocages procéduraux et opérationnels et les obstacles liés à la surveillance.

Un autre facteur entravant les efforts de promotion de la croissance et du développement dans les zones éloignées et marginales est l'absence de systèmes d'agrégation de l'information pour faciliter la planification intégrée. Les systèmes intégrés territoriaux d'innovation fonctionnent non seulement comme moyen de collecte et de synthétisation des données techniques sur les atouts territoriaux, mais aussi comme moyen d'autonomiser les collectivités locales et promouvoir les processus innovants pour le développement économique, humain et du capital social au niveau local.

Notes

1. Un petit village rural ou établissement regroupant entre 50 et 400 foyers, généralement éloignés l'un de l'autre. Il constitue l'entité de base de la municipalité rurale mais n'est pas intégré dans la nomenclature géographique nationale et son nom peut changer d'un service administratif à l'autre.
2. Le taux de dépendance des céréales du pays est de 54% (moyenne mondiale : 16%) et 20% des recettes d'exportation du Maroc sont utilisés pour les importations de denrées alimentaires (Ghanem, 2015).
3. En 2013, 14% du PIB était attribuable au secteur agricole.
4. L'agriculture familiale est définie comme un «type de système de production agricole géré par un ou plusieurs membres d'une famille et reposant principalement sur de la main d'œuvre non salariée» (Ghanem, 2015) Harrigan (2012: 2) note que le concept de «souveraineté alimentaire» gagne en popularité dans la région, permettant aux états-nations d'assurer un meilleur contrôle et pouvoir sur leurs sources d'alimentation et d'adopter des stratégies qui ne sont pas uniquement dictées par les forces du marché international».
5. Notamment : le Projet de développement rural des zones montagneuses de la Province d'Al Haouz, le Projet de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH), le Projet de développement rural intégré de mise en valeur des zones bour (DRI-MVB), le Projet d'aménagement du bassin versant de l'Oued Lakhdar, le Projet Al Haouz, DRI-PMH, DRI-MVB, le Plan d'électrification rurale globale (PERG), le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), le Programme national de construction des routes rurales (PNRR).
6. www.indh.gov.ma.
7. Il convient de souligner que le Maroc ne dispose pas d'une stratégie de sécurité alimentaire spécifique, malgré la vulnérabilité du pays et la population à toutes les dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, stabilité et nutrition).
8. 1 dirham (MAD) = 0.103 dollars US en 2015.
9. Il convient toutefois de noter que les disparités sociales n'ont pas augmenté depuis 2001 (ministère de l'Économie et des Finances, 2014).
10. Les exceptions incluent le Plan Maroc Vert, basé sur une forte intégration verticale des interventions.

Références

- Adidi, A. (2011), “De l’aménagement du territoire au développement territorial : Quelle transition et quelle articulation? ”, Archive ouverte en Sciences de l’Homme et de la Société, 1ère Conférence Intercontinentale d’Intelligence Territoriale, octobre, Gatineau, Canada. pp. 11, INTI-International Network of Territorial Intelligence, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960909/document>.
- BAD, OCDE et PNUD (2014), *African Economic Outlook 2014: Global Value Chains and Africa’s Industrialisation*, Editions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-en>.
- Breisinger, C. et al. (2012), *Beyond the Arab Awakening: Policies and Investments for Poverty Reduction and Food Security*, Food Policy Report, International Food Policy Research Institute, Washington, <http://dx.doi.org/10.2499/9780896295452>.
- Bureau du Comité des régions (CdR) (2012), “Maroc : Fiche technique – Répartition verticale des compétences”, Europe 2020 Monitoring Platform, disponible sur: https://portal.cor.europa.eu/arlem/Documents/Morocco%20-%20Fact%20Sheet%20No%201%20FR_8%20May%202014.pdf.
- CCR (2011), “Mission”, www.regionalisationavancee.ma.
- Commission économique pour l’Afrique (2012), “La sécurité alimentaire en Afrique du Nord : Analyse de situation et réactions des états face à l’instabilité des marchés agricoles”, présenté lors de la 27^{ème} session du Comité intergouvernemental d’experts (CIE), Commission économique pour l’Afrique, Bureau pour l’Afrique du nord, Rabat, Maroc, disponible sur : <http://repository.uneca.org/pdfpreview/bitstream/handle/10855/22372/b10789674.pdf?sequence=1>.
- Conseil général du développement agricole (2009), “Atlas de l’agriculture marocaine”, Conseil général du développement agricole, Rabat, Maroc, www.agriculture.gov.ma/pages/publications/atlas-de-lagriculture-marocaine.
- Département de la Pêche Maritime (2014), “Stratégie Halieutis”, ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime, www.mpm.gov.ma/wps/portal/Portail-MPM/ACCUEIL/StrategieHalieutis/Projets!/ut/p/b1/04_SjzQyMDc3MTO3MDDs;9C_Pykssy0xPLMnMz0vMAfGjzOIN3Nx9_I0MzAwwsIsDDzNTQM8PT2dDd3djfRzoxwVAeAaVa8!.
- FAO, ministère de l’Agriculture et Banque mondiale (2006), “État des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie 2020”, disponible sur : www.fao.org/3/contents/4ad27601-5cc5-59f9-b82e-5518b78f0711/k1461f00.pdf.
- FIDA (2009), “Rural poverty in the Kingdom of Morocco”, Rural Poverty Portal, Fonds international de développement agricole, Rome, <https://www.ruralpovertyportal.org/country/home/tags/morocco>.

- FMI (2013), “Morocco: 2012 Article IV consultation and first review under the two-year precautionary and liquidity line”, *IMF Country Report*, No. 13/96, Fonds monétaire international, Washington, disponible sur: www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr1396.pdf.
- Ghanem, H. (2015). “Agriculture and rural development for inclusive growth and food security in Morocco”, *Global Economy & Development Working Papers*, No. 82, février, Global Economy and Development at Brookings, Brookings, Washington, disponible sur : www.brookings.edu/~media/Research/Files/Papers/2015/02/agriculture-rural-development-inclusive-growth-morocco-ghanem/Agriculture_WEB_Revised.pdf?la=en.
- Haut-Commissariat au Plan (2012), “Comptes régionaux : Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2012”, disponible sur : www.hcp.ma/Comptes-regionaux_r209.html.
- Haut-Commissariat au Plan (2009), “Cartographie 2007”, disponible sur : www.hcp.ma/Cartographie-2007_r138.html.
- Harrigan, J. (2012). “The political economy of food security in North Africa”, *AfDB Economic Brief*, Banque africaine de développement, disponible sur : www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic_Brief_-_The_Political_Economy_of_Food_Security_in_North_Africa.pdf.
- INDH (2014), “Organisational chart”, Initiative Nationale pour le Développement Humaine, Rabat, Maroc, <http://www.indh.gov.ma/index.php/en/gouvernance-et-financement/organes-d-appui>.
- Lazarev, G. (2013), “La nouvelle approche des plans communaux de développement: Une démarche porteuse encore à valoriser”, *GéoDev.ma*, Vol. I, disponible sur : <http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path%5B%5D=615>.
- Mansour, S. et V. Castel (2015), *Morocco 2015*, Banque africaine de développement.
- Mansour, S. et V. Castel (2014), *Morocco 2014*, Banque africaine de développement.
- Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime (2010), “Stratégie de développement des zones oasiennes et de l’arganie”.
- Ministère de l’Économie et des Finances (2014), *Projet de Loi de finances pour l’année budgétaire 2015 : Rapport économique et financier*, Direction des Études et des Prévisions financières, ministère de l’Économie et des Finances.
- Ministère de la Santé (2011), “La stratégie nationale de la nutrition 2011-2019”, ministère de la Santé et l’UNICEF, Rabat, Maroc, disponible sur : www.unicef.org/morocco/french/Strategie_Nationale_de_Nutrition.pdf.

*Annexe 5.A1.***« Territorialisation » et cadre institutionnel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Maroc**

L’alignement des politiques nationales au niveau sous-national (territorial) entrainera probablement des stratégies et programmes visant à générer des possibilités d’augmentation des revenus dans les zones rurales, qui à leur tour contribueront à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN). Les tableaux suivants rendent compte des relations entre les différents modèles de gestion et les niveaux d’intervention pour aborder la sécurité alimentaire et nutritionnelle à différents niveaux territoriaux.

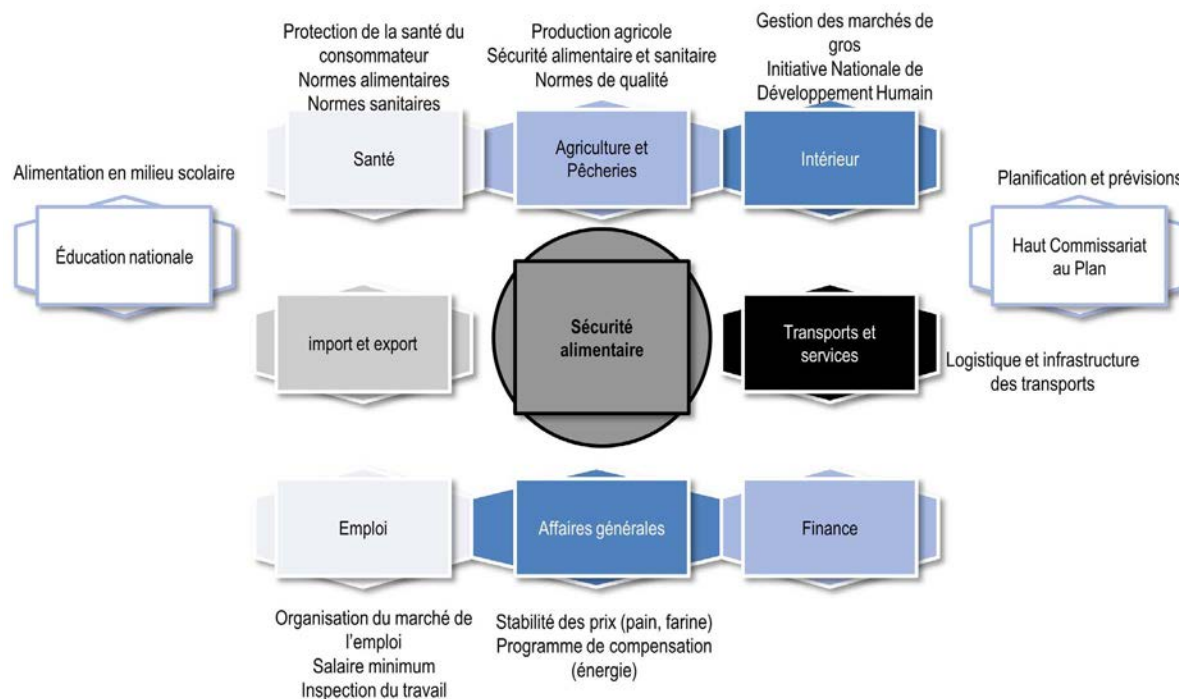
Tableau 5.A1.1. **Modèle de gestion pour aborder la sécurité alimentaire et nutritionnelle à tous les niveaux territoriaux au Maroc**

Niveau territorial	Situation économique	Situation de la sécurité alimentaire nationale		Modèle de gestion
		Sécurisée	Non sécurisée	
National	Capacité d’approvisionnement	Offre > demande	Offre < demande	Offre Distribution Production Stocks
Régional/local				Gestion de la distribution
Famille/Ménage	Capacité de consommation	Consommation > besoin	Consommation < besoin	Gestion de la consommation au niveau des ménages
Particuliers	Pouvoir d’achat	Consommation > besoin	Consommation < besoin	Niveaux de vie (individuel)

Tableau 5.A1.2. Mesures du gouvernement, niveaux d'intervention et départements impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national, régional/local, famille/ménage et individuel au Maroc

Niveau territorial	Mesures du gouvernement	Dimension de la sécurité alimentaire	Niveau d'intervention	Ministères impliqués
National	Mesures au niveau macro	Disponibilité	Production nationale	Agriculture
			Importations étrangères	Commerce international
		Stabilité	Infrastructure de base	Infrastructure
			Politiques de soutien	Affaires publiques
Régional/local	Garanties	Disponibilité	Production et traitement	Commerce et industrie
		Accès	Capacité de stockage	Affaires publiques/agriculture
			Accès aux marchés nationaux	Intérieur
		Qualité	Normes de santé et de sécurité	Agriculture
Famille/Ménage	Gestion	Hygiène	Sécurité alimentaire	Santé
		Accessibilité	Pouvoir d'achat	Emploi/finances
	Consommation		Accès au marché	Intérieur
		Permissivité	Choix des aliments	Agriculture
Particuliers	Achat	Accès	Prix du marché	Agriculture/affaires publiques
			Prix/qualité	–
	Consommation	Habitudes	Accoutumance	–

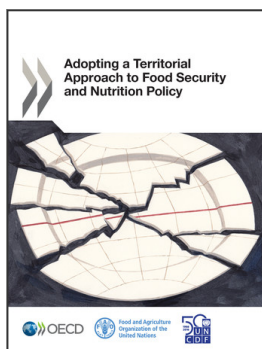
En termes de coordination des politiques de SAN au niveau national, la relation fonctionnelle (indicative) entre les différents ministères impliqués dans les politiques de SAN est présentée dans la figure 5.A1.1.

Figure 5.A1.1. **Ministères responsables de la sécurité alimentaire au Maroc**

Source : Élaboration par l'auteur.

Afin de mettre en œuvre une approche territoriale par rapport aux politiques de SAN, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- Engagement au niveau national afin d'assurer la capacité d'investissement dans la SAN.
- Intégration de la nutrition dans les stratégies nationales et dans le développement agricole.
- Ciblage amélioré des programmes SAN afin de maximiser leur impact.
- Meilleure coordination des actions entreprises par différents ministères et parties prenantes afin de créer les synergies nécessaires en vue d'accroître l'efficacité.
- Mobilisation sociale au niveau territorial, reconnaissance de la SAN en tant que qu'intérêt commun.
- Mobilisation des ressources humaines et financières.



Extrait de :

Adopting a Territorial Approach to Food Security and Nutrition Policy

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264257108-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/United Nations Capital Development Fund (2017), « Une approche territoriale aux politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle : Étude de cas du Maroc », dans *Adopting a Territorial Approach to Food Security and Nutrition Policy*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264272439-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.